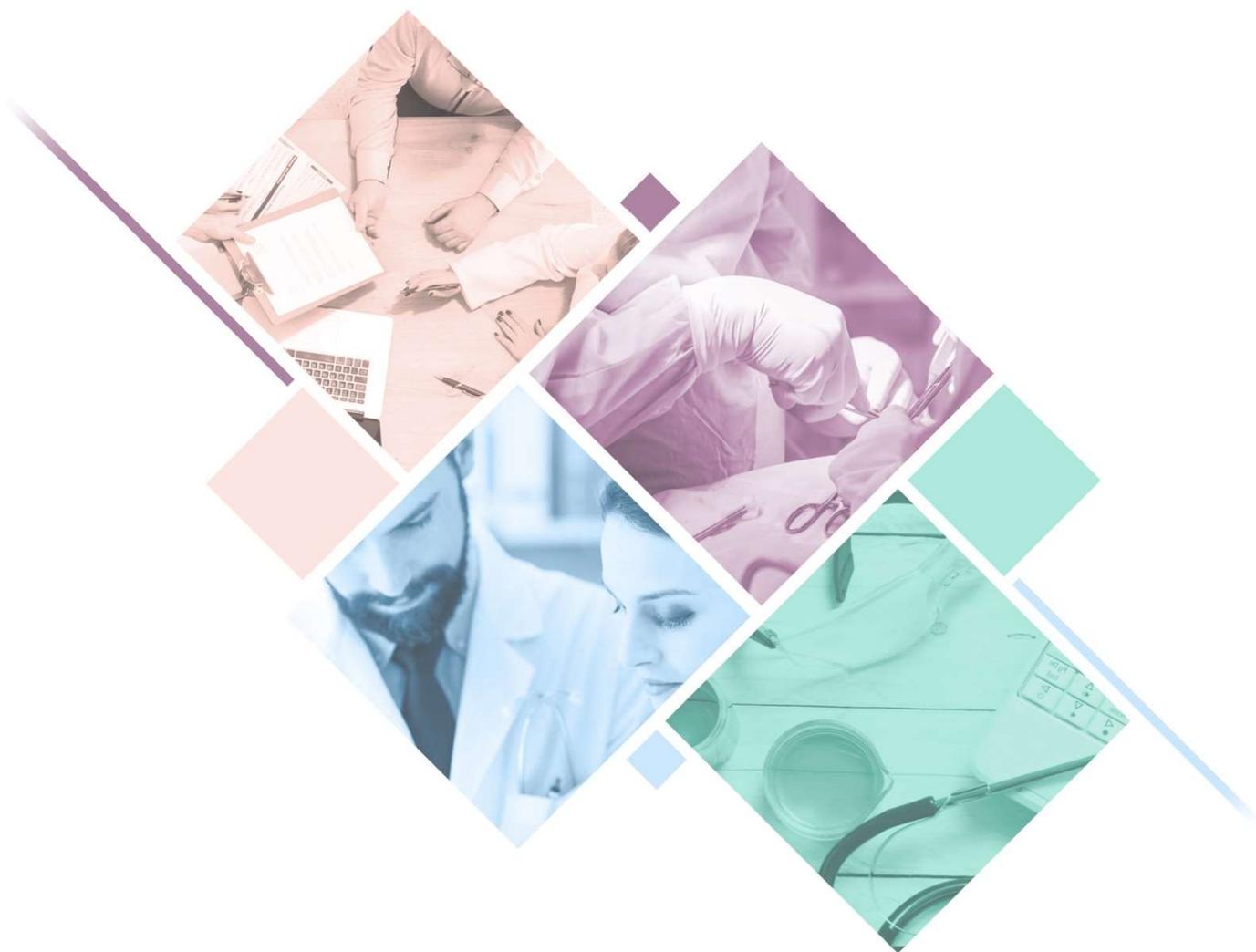


surveillance générale de l'exercice de
LA PROFESSION
D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

2022-2023



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

OIIAQ.ORG



PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE AU QUÉBEC¹ 2022-2023

Le [Code des professions](#) prévoit divers mécanismes applicables à tous les ordres professionnels. Il impose notamment l'instauration d'un Comité d'inspection professionnelle (CIP), qui a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par ses membres et d'exercer tous les autres pouvoirs prévus aux articles 109 à 115. À cette fin, le Conseil d'administration d'un ordre professionnel doit déterminer par règlement la composition, le nombre de membres et la procédure du comité.

Le mandat de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec est d'assurer la protection du public, pour ce faire, plusieurs actions sont mises en œuvre par la Direction Inspection et pratique professionnelles, notamment :

- L'inspection portant sur la compétence professionnelle d'un membre lorsque des faits mettant en cause ses compétences le justifient.
- La surveillance générale de la qualité de l'exercice professionnel de ses membres par des visites en établissement de santé.
- La surveillance générale de la qualité de l'exercice professionnel de ses membres par des inspections individuelles.
- La gestion des risques pour les demandes de retour à la profession.
- L'analyse du maintien des compétences pour les membres ayant exercé moins de 400 heures au cours d'une période de 4 ans, en conformité avec le nouveau *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires*.
- L'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Afin d'enrichir ses méthodes d'inspection et de mieux prévenir les risques de préjudice par la détection des problèmes de compétences, la Direction Inspection et pratique professionnelles a élaboré au cours de l'année 2021-2022 un nouveau processus de surveillance générale de l'exercice de la profession par un **questionnaire d'inspection individuelle à distance** (QID).

La démarche de révision de la méthodologie de surveillance générale s'appuie sur les constats du Chantier d'inspection de l'Office des professions, auquel la directrice de la Direction Inspection et pratique professionnelles a participé activement.

¹ Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.



De plus, ce nouveau processus qui s'amorcera à l'automne – hiver 2022, vise la responsabilisation des infirmières auxiliaires face à l'amélioration de la qualité de leur exercice professionnel et est basé sur un principe de rétroaction avec une approche toujours axée sur la pédagogie qui priorise l'information communiquée aux membres et qui leur permet d'améliorer la qualité de leur pratique.



OBJECTIFS DU PROGRAMME DE VISITE DE SURVEILLANCE 2022-2023

Promouvoir auprès des membres certains aspects fondamentaux de l'exercice de la profession : la compétence (connaissances et habiletés, jugement, attitude), le respect des règles de déontologie et d'éthique, ainsi que la responsabilité professionnelle.

Prévenir les risques qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population.

Inciter les membres à se conformer aux normes généralement reconnues régissant l'exercice de la profession (*Profil des compétences, Code de déontologie et Code des professions*).

Promouvoir le développement professionnel et l'autonomie professionnelle des infirmières auxiliaires.

Afin d'atteindre ces objectifs, le CIP nomme des membres de diverses régions du Québec, qui agissent à titre d'inspecteurs sous son autorité. Leur mandat de deux ans est renouvelable.



SÉLECTION DES MEMBRES 2022-2023

Le CIP a sélectionné les membres qui exercent dans les établissements qui seront visités par les inspecteurs de la Direction Inspection et pratique professionnelles ainsi que et les membres ciblés par le nouveau processus d'inspection individuelle à distance. Plusieurs facteurs de risques ont permis d'élaborer ce programme approuvé par le Conseil d'administration.

De ce fait, certaines activités du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire 2021-2022 ont été reportées à ce programme 2022-2023 dû à la pandémie liée à la COVID-19.

Nouveau processus d'inspections individuelles

À compter de l'automne - hiver 2022 le nouveau processus d'inspection individuelle prendra son envol. De ce fait, un pourcentage de membres seront inspectés à l'aide du nouveau QID, dont une proportion est ciblée de façon aléatoire et d'autres à l'aide de facteurs de risques tels que, les membres qui travaillent à titre de main-d'œuvre indépendante (MOI) ou de travailleur autonome.

Visites de surveillance générale (VSG) des membres en établissement

Nous estimons à 300 le nombre d'infirmières auxiliaires qui feront l'objet d'une VSG en 2022-2023. Sur les 40 établissements qui seront visités, 23 sont issus du programme 2021-2022.

La Direction Inspection et pratique professionnelle assure une vigie constante des risques qui mets en cause la qualité de l'exercice de l'infirmière auxiliaire, notamment par le suivi de rapports de coroner, du Protecteur du citoyen, de demandes du public, du Syndic et des Commissaires aux plaintes des établissements ainsi que d'événements médiatisés. Parmi ces 40 établissements, 35 sont sélectionnés pour donner suite à des signalements ou à des événements inhabituels et problématiques, liés à la qualité des soins, qui ont été transmis ou observés au courant des années 2019 à 2021.

Par conséquent, 4 centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) privés conventionnés et non conventionnés, 4 CHSLD publics et 26 résidences privées pour aînés (RPA), font partie du programme de visites de surveillance générale de l'exercice de la profession 2022-2023, ce qui représente 85 % des visites. Ces visites visent à s'assurer de la qualité des soins prodigués à la clientèle vulnérable de ces milieux dans un contexte où l'encadrement et le soutien sont souvent insuffisants ou inexistantes.



Nous avons également ciblé les cliniques et les groupes de médecine de famille (GMF), un secteur émergent pour la profession d'infirmière auxiliaire au cours des dernières années; 6 cliniques font partie du programme 2022-2023.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

La Direction Inspection et pratique professionnelles et le CIP préconisent une approche pédagogique auprès des membres afin de :

- Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la rigueur, l'excellence, l'humanité, le respect et l'intégrité;
- Sensibiliser les infirmières auxiliaires à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, le patient et la profession;
- Inciter les infirmières auxiliaires à se conformer aux normes reconnues régissant l'exercice de la profession;
- Soutenir les infirmières auxiliaires dans l'exercice de leur profession;
- Promouvoir le perfectionnement professionnel des infirmières auxiliaires;
- Produire des constats généraux sur l'exercice de la profession des infirmières auxiliaires et participer à la recherche de solutions aux problèmes de pratique professionnelle et en saisir le Conseil d'administration lorsque requis;
- Repérer et signaler les risques qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population (équipements défectueux ou manquants, manque de personnel, etc.).

De plus, nous devons tenir compte des principaux facteurs organisationnels influant la pratique de l'infirmière auxiliaire dans les établissements.

L'inspection considère le nombre croissant d'infirmières auxiliaires qui exercent dans le secteur privé. L'inspection dans ce secteur exige davantage de temps et de ressources afin de bien encadrer et surveiller la pratique de certains membres qui est jugée plus à risque.



EXERCICE DE LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2022-2023

RÉGIONS (13)	ÉTABLISSEMENTS (40)	INSTALLATIONS (40)
BAS-SAINT-LAURENT ET GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	0	0
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET CÔTE-NORD	0	0
CAPITALE-NATIONALE	9	9
CHAUDIÈRE-APPALACHES	2	2
ESTRIE	3	3
MONTÉRÉGIE	9	9
MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC	1	1
MONTRÉAL	9	9
LAVAL	4	4
LAURENTIDES	1	1
LANAUDIÈRE	1	1
OUTAOUAIS	2	2
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	0	0

La sélection des établissements est faite en fonction de plusieurs facteurs de risques: la transmission de signalements, la croissance du nombre d'établissements privés, et l'impact de la pandémie sur la réalisation du programme 2021-2022.

Le nombre de membres visés par VSG et par QID n'est pas inscrit dans ce tableau, et ce, en raison du fait qu'il n'est qu'indicatif. Il ne pourra être confirmé qu'au moment de l'inspection et sera par la suite inscrit dans le rapport annuel du CIP.



CAPITALE NATIONALE

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS
CHSLD PUBLIC (à déterminer)
LE GIBRALTAR
CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINT-JEAN-EUDES
LES JARDINS LOGIDOR
LE JULES VERNE
LES JARDINS LÉBOURGNEUF
LA CITÉ MÉDICALE SAINTE-FOY
MA CLINIQUE MÉDICALE LÉBOURGNEUF
LA CITÉ MÉDICALE CHARLESBOURG

CHAUDIÈRE-APPALACHES

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS
CHSLD PUBLIC (à déterminer)
PAVILLON BELLEVUE INC.

ESTRIE

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS
VILLAGE GRACE (Communauté de retraités de Massawippi)
ACCUEIL NOTRE-DAME INC.
RÉSIDENCE BROOKS



MONTÉRÉGIE

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS
RÉSIDENCE BOURG-JOLI
LA TOURELLIÈRE ET LES COTONNIERS
RÉSIDENCE SOLEIL – MANOIR SAINTE-JULIE
LE COUSINEAU
RÉSIDENCE SOLEIL – MANOIR SOREL
LA MAISON DAUPHINELLE
RÉSIDENCES JACQUES-CARTIER INC.
CHSLD ARGYLE INC. (Reporté COVID-19)
CLINIQUE MÉDICALE PIERRE-BOUCHER

MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS
CHSLD PUBLIC (à déterminer)

MONTRÉAL

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS
LE WALDORF
MANOIR BELLE ÉPOQUE
CHSLD VIGI DE DOLLARD-DES-ORMEAUX
CLINIQUE MÉDICALE LA LICORNE
RÉSIDENCE LUX GOUVERNEUR
PLACE ST-MORITZ
MANOIR DE L'ACADIE
LES HABITATIONS PELLETIER



LAVAL

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

POLYCLINIQUE CONCORDE

RÉSIDENCE IVVI

CHSLD DE LAVAL INC.

LE JARDINS DES SAULES

LAURENTIDES

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

RÉSIDENCE L'ORÉE DU FAUBOURG

LANAUDIÈRE

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

SÉLECTION RETRAITE TERREBONNE

OUTAOUAIS

ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CHSLD PUBLIC (à déterminer)

RÉSIDENCE VILLAGE RIVIERA